

## 8. Déterminer les procédures de positionnement et d'évaluation des acquis à l'entrée de la prestation

### *Description*

CGPC met en place des procédures permettant de positionner les bénéficiaires par rapport aux objectifs de la prestation et d'évaluer leurs acquis à l'entrée. Voici NOTRE processus structuré :

---

### **Étape 1 : Définir les objectifs et prérequis**

#### **1. Identifier les prérequis de la prestation :**

- Déterminer les compétences, connaissances ou qualifications nécessaires pour accéder à la formation.
- Formaliser ces prérequis dans les fiches descriptives des formations.

#### **2. Clarifier les objectifs pédagogiques :**

- Énoncer les compétences ou savoir-faire que les bénéficiaires doivent acquérir à l'issue de la formation.
- 

### **Étape 2 : Élaborer les outils de positionnement**

1. **Créer des outils adaptés au positionnement :**
    - **Tests ou évaluations diagnostiques :**
      - Quizz, QCM, exercices pratiques ou études de cas pour évaluer les acquis techniques ou théoriques.
    - **Entretien individuel :**
      - Discussion avec le bénéficiaire pour évaluer ses attentes, son niveau et ses besoins spécifiques.
    - **Auto-positionnement :**
      - Questionnaire d'auto-évaluation pour permettre au bénéficiaire d'identifier ses forces et faiblesses.
  
  2. **Concevoir des grilles d'analyse :**
    - Créer des grilles permettant d'identifier les écarts entre les compétences actuelles du bénéficiaire et les objectifs visés.
    - Prévoir des critères objectifs pour évaluer les acquis.
- 

## **Étape 3 : Intégrer le positionnement dans le processus d'inscription**

1. **Inclure le positionnement dans la phase d'admission :**
  - Lors de l'inscription, demander au bénéficiaire de remplir un questionnaire d'auto-évaluation.
  - Organiser un entretien préalable (en présentiel ou à distance) pour valider les prérequis et clarifier les attentes.
  
2. **Formaliser les résultats :**
  - Rédiger une fiche de synthèse pour chaque bénéficiaire, résumant :
    - Les acquis identifiés.
    - Les besoins spécifiques.
    - Les éventuelles adaptations à prévoir.

## Étape 4 : Adapter la prestation en fonction des résultats

1. **Proposer des parcours individualisés :**
    - Ajuster les contenus, la durée ou les modalités de formation en fonction des besoins identifiés.
    - Former des groupes de niveau si nécessaire.
  2. **Prévoir des mesures spécifiques pour les PSH (personnes en situation de handicap) :**
    - Adapter les supports pédagogiques, les outils d'évaluation ou les modalités d'accompagnement.
- 

## Étape 5 : Traçabilité et suivi

1. **Conserver les preuves du positionnement :**
    - Archiver les résultats des tests ou évaluations diagnostiques.
    - Conserver les fiches de synthèse des entretiens individuels.
  2. **Mettre en place un suivi :**
    - Vérifier régulièrement si les adaptations mises en œuvre répondent aux besoins identifiés.
    - Ajuster le parcours si nécessaire.
- 

- Preuves d'adaptation des parcours (contenus individualisés, groupes de niveau, etc.).
- 

## Étape 6 : Communication avec les bénéficiaires

1. **Informers les bénéficiaires sur les procédures de positionnement :**



- Expliquer clairement les objectifs et l'utilité du positionnement (par exemple, via une fiche descriptive ou lors de l'entretien).

## 2. Assurer la transparence :

- Partager les résultats du positionnement avec les bénéficiaires et discuter des éventuelles adaptations nécessaires.

---

## Conclusion

En mettant en place ce processus, **CGPC** pourra répondre pleinement à l'indicateur 8 en garantissant une évaluation rigoureuse des acquis à l'entrée et une adaptation des prestations aux besoins des bénéficiaires.